

# Conseil d'école

1/3

Jeudi 09 novembre 2023

## Invités

Membres de droit à part entière avec voix délibérative.

- Mme Cécile FLOCHEL et directrice de l'établissement, présidente du conseil d'école enseignante de CE1/CE2.
- , Mme Elodie LOUCHART-COQUOIN, enseignante (CM1/CM2)
- Mme Carole LE BIHAN, enseignante de GS/CP.
- Mme Christine DAGRON, enseignante de TPS/PS/MS.
- Mr Charles MAHOUI, Inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription de Mamers (excusé)
- Mr Jean-Louis CLEMENT, Maire de la commune de Saint Ouen de Mimbré.
- Mme ROMET  Mme JEANNE,  Mme HACHE  Mme JULIEN  
représentantes titulaires des parents d'élèves.

## Membres avec voix consultative

- Mme Geneviève BRIFFAULT, Conseillère municipale, déléguée auprès du conseil d'école
- Mme Claude CHERON, Adjointe , déléguée auprès du conseil d'école.
- Mme Maggy FENOILLERE, Membre du RASED, correspondante RASED de l'école. (excusée)
- Mme MEGISSIER  Mme QUERNET,  Mme CARNIAUX(excusée)  Mme LEMERCIER  
Représentantes suppléantes de parents d'élèves.
- Mme BESNARD Gwendolyne, Enseignante de CE1/CE2
- Mr ALLAMA Mohamed, enseignant de GS/CP (excusé)

## 1 Vote des règlements

- Vote du règlement du conseil d'école 2023/2024 → Voté à l'unanimité 9/9
  - Vote du règlement intérieur 2023/2024 → Voté à l'unanimité 9/9
- Ce règlement sera distribué dans les cahiers et devra être signé par les deux parents.

## 2. Equipe et effectifs

L'équipe : Mme Dagron ; Mme Le Bihan et Mr Allama , Mmes Flochel et Besnard ; Mme Louchart-Coquoin

EFFECTIF actuel

PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	11	8	10	10	9	11	16	6
Effectif total : 84								

Pour le moment , nous sommes à 83 , un tout petit arrivera dans l'année .

Prévisions d'effectif pour septembre 2024

PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
0	8	11	8	10	10	10	11	16
Effectif total : 80								

C'est ce qui est le compte en fonction de nos effectifs actuels et des inscriptions prévues

## 3. Sécurité

1 exercice a eu lieu en première période :

- Un exercice d'évacuation incendie : Cet exercice s'est bien passé avec notamment une grande rapidité d'évacuation chez les petits.
- Un exercice alerte intrusion sera effectué demain dans la journée. Les parents d'élèves ont été prévenus.
- Les plans de mise en sécurité sont prêts et seront envoyés après le premier exercice à l'inspection ainsi qu'à la mairie.
- Ce retard est du aux circonstances particulières de la fin de première période.
- Le 2<sup>nd</sup> exercice de type PPMS sera un exercice de confinement. Il se déroulera lui aussi lors du 2<sup>nd</sup> trimestre.
- pHare :

## **Qu'est ce que le programme pHARe ?**

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondés autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.

CF\_STOM

Année Scolaire 2023-2024

- :
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
  3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
  4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
  5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
  6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
  7. Suivre l'impact de ces actions.
  8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Nous aurons une formation , effectué par le pôle ressource de la circonscription.

Cette formation accueillera si la mairie l'accorde et si elles le souhaitent , les personnels du périscolaire. (cantine, garderie, étude encadrée). Elle aura lieu en juin , un mercredi matin.

3. Elections de parents d'élèves

58,04 % de participation . La participation est un peu plus faible que l'an dernier. (60%)

4. Coopérative scolaire

Bilan des actions de l'année scolaire 2022/2023

Présenté par les mandataires de la coopérative scolaire :

Bilan joint en annexe

5. Evaluations Nationales

CP : plutôt positif. Point de vigilance : Son produit par les lettres.

CE1 : Bon niveau de lecture et de compréhension, En mathématiques, le niveau est bon aussi, petite faiblesse en calcul

CM1 très bien en français, mathématiques les résultats sont moins positifs cependant le calcul mental n'était pas adapté.

## 6. Projets et sorties

<u>Action</u>	<u>Socle commun de connaissances, de compétences et de culture</u>						<u>Lien avec le projet d'école</u>
	<u>Cycle</u>	<u>1. Des langages pour penser et communiquer</u>	<u>2. Méthodes et outils pour apprendre</u>	<u>3. Formation de la personne et du citoyen</u>	<u>4. Systèmes naturels et systèmes techniques</u>	<u>5. Représentations du monde et de l'activité humaine</u>	
Education Musicale Thème de l'année « les régions françaises en chanson » date 28 juin	1/2/3	x	x	x		x	
Concours de Scrabble	3 + CE2	x					
Semaine de la presse , GS/CP au mois de mars							
Ecole et cinéma <u>GS/CP/CE1/CE2</u> : Le Kid, Ponyo sur la falaise, la vallée des loups <u>CM1/CM2</u> : Une vie de chat, Little Bird, la vallée des loups Séance le 05/12 <u>Maternelle</u> L'odyssée de Choum, Neige et les arbres magiciens	2 et 3	x				x	
Actions sportives : - Piscine période 3 (GS/CP/CE1) - Du 26 mars au 21 juin à la piscine de Mamers - 11 séances	2			x			
Journée portes-ouvertes : le samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00	tous	x		x			
Voyage scolaire : (la destination et la date seront donnée ultérieurement)	Tous						

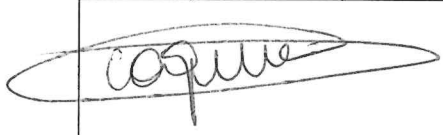


CF\_STOM

Année Scolaire 2023-2024

:

7. Travaux et Achats

	Demandés du/des précédent(s) conseil(s) d'école	lors	Effectués	A prévoir
<b>Cour de récréation</b>				
<b>Classe de Mme Le Bihan</b>				
<b>Classe de Mme Dagron</b>				
Embouts de robinets				x
<b>Classe de Mme Flochel</b>				
Une fenêtre ne ferme plus				x
<b>Classe de Mme Louchart- Coquoin</b>				
Ampoule tableau				x
<b>Ecole</b>				
Escale utilise le papier toilette et l'essui main le mercredi et pendant les vacances. Lors de notre retour le jeudi il n'en reste plus.				x

Mme Louchart-Coquoin, Secrétaire de séance	Mme <b>LEMERCIER</b> Représentante des parents élus	Mme FLOCHEL, Directrice
		

CF\_STOM

Année Scolaire 2023-2024

Coopérative scolaire de l'École Primaire, à SAINT OUEN DE MIMBRE (72 130), 6 rue des Écoles  
(072-272130008)

Compte : Crédit Mutuel 00086707301 - ; ouvert le 01/09/2016

**Mandataire** : Christine DAGRON. **Monnaie affichée** : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

### Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023

<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	4 019,72	7070 0008	Ventes d'objets	4 371,40
6168 1008	Assurances	22,25	7080 0008	Activités éducatives	550,50
6181 0008	Activités éducatives	3 052,32	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	450,00
6270 0008	Frais bancaires	13,82	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 72	184,23	7551 1008	Subventions d'associations	780,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	172,80	7562 0008	Participations des familles	855,60
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	39,90
<b>Total des charges (A) :</b>		<b>7 465,14</b>	<b>Total des produits (B) :</b>		<b>7 047,40</b>
<b>Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : -417,74</b>					

### Bilan simplifié au 31 Août 2023

<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2023	<u>PASSIF</u>			
512	Crédit Mutuel (1)	92,02	110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	557,31	
514	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2022			
530	Caisse en espèces (2)	47,55	<b>Résultat de l'année 2023 :</b>			
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :			
<b>Total de l'actif :</b>		<b>139,57</b>	<b>Total du passif :</b>			<b>139,57</b>

**La différence entre l'actif et le passif est : 0,00**

**Le bilan simplifié est équilibré.**

#### (1) Compte bancaire 512 Crédit Mutuel :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 22,02

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
	Participations volontaires des familles	23-09-2022	70,00

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 92,02  
Le rapprochement bancaire est bon.

#### (2) Arrêté de caisse au 31 août 2023 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Montant	Nombre	Somme
Billets :	200,00 €	0	0,00
	100,00 €	0	0,00
	50,00 €	0	0,00
	20,00 €	1	20,00
	10,00 €	2	20,00
	5,00 €	1	5,00
Pièces :	2,00 €	1	2,00
	1,00 €	0	0,00
	0,50 €	1	0,50
	0,20 €	0	0,00
	0,10 €	0	0,00
	0,05 €	1	0,05
	0,02 €	0	0,00
	0,01 €	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 47,55

L'arrêté de caisse est bon.

Coopérative scolaire de l'École Primaire, à SAINT OUEN DE MIMBRE (72 130), 6 rue des Écoles  
(072-272130008)

Compte : Crédit Mutuel 00086707301 - ; ouvert le 01/09/2016

### (3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2023
Mairie de St Ouen de Membre	450,00	25/11/2022	Projets école	0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
<b>total :</b>	<b>450,00</b>			<b>0,00</b>

Le total des montants correspond au compte 7410.

**Ce Compte-Rendu Financier 2022 - 2023 semble correct.**

Papiers à envoyer à l'OCCE 72	Validation de l'OCCE 72
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (identité de la Coopérative scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Christine DAGRON, mandataire, etc).	validé
2. une copie du relevé du compte Crédit Mutuel 00086707301, où figure le montant : 22,02 € .	validé
3. et comme, les subventions des collectivités territoriales sont de 450,00 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	validé

Si tous ces documents-papiers (1, 2 et 3) sont numérisés, ils peuvent être envoyés par messagerie électronique à l'adresse de l'OCCE 72 :  
ad72@occe.coop, en précisant bien les coordonnées de la coop. (son nom, le mandataire, le numéro du compte, etc).